

FICHE D'ABONNEMENT AU PARKING DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Merci de remplir la présente fiche de renseignements
et de l'envoyer à stationner@larochesuryon.fr

A. Si l'abonné(e) est une personne morale (association, entreprise, administration...)

Raison Sociale :

Adresse :

Siret : (14 caractères)

B. Si l'abonné(e) est une personne physique.

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Courriel obligatoire :

Téléphone :

Je souhaite souscrire un abonnement à compter du (mois et année) :

1. CHOIX DU PARKING :

Clemenceau

Halles

Leclerc Gare Ouest

Louis Blanc Gare Est

2. FORMULE D'ABONNEMENT :

Explication : Ecrire le nombre d'abonnements dans la case correspondante du tableau.

	ANNUEL	TRIMESTRIEL	MENSUEL
6h/21h			
24h/24h			
Résident*			

*Réservé aux personnes résidents à proximité immédiate du parking

3. IDENTIFICATION DU OU DES VEHICULES ET DES CARTES D'ABONNEMENT(S) :

	Véhicule 1	Véhicule 2	Véhicule 3	Véhicule 4
Marque(s)				
Modèle(s)				
Immatriculation(s)				

	Véhicule 1	Véhicule 2	Véhicule 3	Véhicule 4
Marque(s)				
Modèle(s)				
Immatriculation(s)				

	Véhicule 1	Véhicule 2	Véhicule 3	Véhicule 4
Marque(s)				
Modèle(s)				
Immatriculation(s)				

1. Conditions de fin d'abonnement

9 a. Résiliation d'abonnement.

Pour mettre fin à votre abonnement de parking, vous devez suivre le calendrier suivant.

Périodicité de paiement	Préavis de résiliation	Préavis respecté	Non-respect du préavis
Mensuel	Avant le 7 du mois	Effet fin du mois	Effet fin du mois suivant, facturé au tarif mensuel
Trimestriel	Avant le 7 du dernier mois du trimestre	Effet fin du mois du dernier trimestre	Effet fin du mois suivant, facturé au tarif mensuel
Annuel	Avant le 7 précédent la date d'anniversaire du contrat	Effet fin du mois d'anniversaire	Effet fin du mois suivant, facturé au tarif mensuel

9 b. Cessations anticipées prévues au contrat

Exceptionnellement, le contrat avec paiement annuel peut être rompu en cours d'année à la demande de l'abonné avec justificatif dans les cas suivants : Longue maladie + de 3 mois

Décès

Congé de maternité

Cession / destruction / vol du véhicule

9 c. Comportement répréhensible

En cas d'incivilités, d'injures ou outrages à l'encontre des agents de la ville de La Roche-Sur-Yon, le contrat d'abonnement pourra être rompu. Aucun remboursement ne sera effectué

10. Données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier Informatisé, pour la gestion des abonnements de parkings. La mairie de La Roche-Sur-Yon est responsable du traitement des données collectées. L'abonné peut à tout moment demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité ou la limitation des données le concernant ou s'opposer à leur traitement.

Nom et prénom ou raison
sociale de l'abonné

J'ai lu et j'accepte les conditions générales du contrat d'abonnement

Date et signature

Parkings municipaux de la Roche-Sur-Yon

Conditions Générales des Contrats d'abonnement :

1. Durée du contrat

Les contrats d'abonnement sont conclus pour une durée de 5 ans.

2. Abonnement par mois Entiers

L'abonnement commence le premier jour du mois, sur la base de mois non fractionnables.

Tout mois commencé est dû dans son intégralité.

3. Tarif

Le tarif en vigueur est fixé par arrêté municipal. Il est susceptible d'évolution.

4. Facturation et Encaissement

4 a. Les abonnements trimestriels et annuels seront facturés par Titre et le Trésor Public est chargé du recouvrement. Pour ces formules d'abonnement, les usagers recevront l'avis des sommes à payer à leur domicile.

4 b. Les abonnements mensuels feront l'objet d'un encaissement par la régie du stationnement payant.

5. Assiduité de paiement

5 a. L'abonné s'engage à régler son paiement à chaque nouvelle période pendant toute la durée du contrat, en fonction de l'abonnement choisi.

5 b. En l'absence de paiement, passé 60 jours, la carte d'abonnement pourra être désactivée.

6. Placement dans le parking

L'abonnement donne un accès au parking dans la limite des places disponibles. Il ne garantit pas la place.

7. Restitution de la carte

En cas de non renouvellement de paiement par l'abonné, la carte devra être restituée sous 30 jours, à compter de la date de fin d'abonnement. Passé ce délai, elle sera facturée 10.00€ TTC quel que soit le motif.